

RAPPORT N° 04/6-52
au Conseil Municipal

OBJET


GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
CREATION DE POSTES

Pour les besoins des services, il apparaît nécessaire de procéder à la création des postes suivants au tableau des effectifs :

- 1 poste d'Attaché Principal de 1ère classe,
- 1 poste de Rédacteur Principal,
- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe,
- 1 poste d'Ingénieur Principal,
- 1 poste de Technicien Supérieur Territorial Chef,
- 1 poste d'Animateur Principal,
- 1 poste d'Agent de Maîtrise Principal,
- 2 postes d'Agent de Maîtrise Qualifié,
- 1 poste d'Educateur des Activités Physiques et Sportives de 1ère classe,
- 2 postes de Chef de Police Municipale,
- 1 poste d'Assistant d'Enseignement Artistique.

Les crédits nécessaires sont prévus au Budget.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE DEPUTE-MAIRE

LE MAIRE • REUNION Paul VICTORIA



.....

**DELIBERATION N° 04/6-52
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 17 décembre 2004**

OBJET

**GESTION DE L'EFFECTIF COMMUNAL
CREATION DE POSTES**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 04/6-52 présenté par le Député-Maire au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;


Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve la création des postes suivants à l'effectif communal :

- 1 poste d'Attaché Principal de 1ère classe,
- 1 poste de Rédacteur Principal,
- 1 poste d'Adjoint Administratif Principal de 1ère classe,
- 1 poste d'Ingénieur Principal,
- 1 poste de Technicien Supérieur Territorial Chef,
- 1 poste d'Animateur Principal,
- 1 poste d'Agent de Maîtrise Principal,
- 2 postes d'Agent de Maîtrise Qualifié,
- 1 poste d'Educateur des Activités Physiques et Sportives de 1ère classe,
- 2 postes de Chef de Police Municipale,
- 1 poste d'Assistant d'Enseignement Artistique.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le **27 DEC. 2004**

 **LE DEPUTE-MAIRE**
René-Paul VICTORIA